



## Chemin muletier sur mon terrain

Par **supergirl396\_old**, le **21/05/2007** à **18:01**

ma question est toute simple  
qu'est ce qu'un chemin de muletier ou sentier de muletier?  
comment savoir si c'est un chemin de muletier?  
bref je veux tout savoir sur ce sujet  
merci beaucoup

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007** à **21:10**

Bonjour.

Je ne vois pas le rapport avec le droit.

Alors, ouvrez plutot un dictionnaire sauf si je me trompe, dans ce cas,dit moi pourquoi vous parlez de chemin de muletier.

Cdt.

Par **supergirl396\_old**, le **21/05/2007** à **21:55**

j'ai un chemin de muletier qui passe sur mon terrain (soit disant).

et j'ai un voisin qui me dit qu'il a le droit de passage sur mon terrain car c'est un chemin

muletier. hors quand j'ai acheté le terrain il y avait marqué nulle part que mon voisin avait le droit passage. il n'y pas de papiers qui dit que Mr à le droit passage. Aussi mon voisin a deux acces qui donne sur la voie publique.

c'est pour cela que j'aurai voulu savoir ce que c'est exactement un chemin de muletier.  
merci

je m'excuse si je ne poste pas mon message au bon endroit, mais je ne trouve nulle part la definition d'un chemin de muletier, où sont repertorier ces chemins, s'ils sont toujours accessible.

et je passais que vous pourriez m'eclaircir sur ce sujet .

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007 à 22:28**

Re-Bonjour.

Techniquement, un chemin miuletier n'existe pas (du moins à ma connaissance).En tout cas, je en vois pas en quoi cela pourrait permettre d'instaure sur votre terrain une servitue de passage.

Des lors, vous pouvez contester cette servitude, des lors que le chemin n'existe pas depuis plus de 30 ans et qu'il n'y a aucun papier permettant ce "droit de passage".

Cdt.

Par **augustin**, le **12/03/2009 à 11:47**

même si le chemin existe depuis plus de 30 ans, le voisin n'a acquis aucun droit de passage.